

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 27 octobre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BENOIT Jean-François,

SECRETAIRE DE SEANCE : Colette LE BOUCHER

Délibération n°2025-093

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

VIE ASSOCIATIVE
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2025 - ATTRIBUTION

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions complémentaires, exceptionnelles, pour l'année 2025 aux associations en ayant fait la demande. Les demandes ont fait l'objet d'une étude par la Commission Vie Associative.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la liste des subventions suivantes à verser en 2025, telles qu'elles figurent ci-après :

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT PROPOSE
LA FUREUR DU NOIR	Exceptionnelle	500,00 €
LA JOIE DE VIVRE AARONAISE	Exceptionnelle	500,00 €
PLAN B	Exceptionnelle	160,00 €
LES VITRINES DE LAMBALLE	Exceptionnelle	2 000,00 €
	TOTAL	3 160,00 €

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **05 NOV. 2025**
 Philippe HERCOUËT
 Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 05 NOV. 2025
De la publication le 05 NOV. 2025

[Handwritten signature]

Pour le Maire,
 Par déléation,
 Jérôme DENIS
 Directeur Général des Services

SUBVENTIONS COMMUNICABLES 2025 - RÉPARTITION	
LA VILLE DE VIVRE AARONAI	Excédit: mille
PLAN B	Excédit: mille
LES VILLES VESTIB LAMBALLE	Excédit: mille
TOTAL	Excédit: mille